



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections européennes

Question écrite n° 27952

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le calendrier des prochaines élections européennes et de l'éventuel référendum ratifiant l'élargissement de l'Union européenne. En effet, dès mars prochain, nos concitoyens seront déjà mobilisés deux dimanche d'affilée par les scrutins cantonaux et régionaux. Or les élections au Parlement européen étaient marquées jusqu'à présent par un faible taux de participation. Il risque d'être encore supérieur en raison de cette succession de scrutins au printemps 2004. Ce risque de forte abstention est d'autant plus préoccupant que la réforme du mode de scrutin européen votée l'année dernière entrera dans les faits à l'occasion du renouvellement de juin 2004 qui devrait ancrer davantage les parlementaires européens localement. Aussi, pour assurer le succès de cette réforme et afin de renforcer l'enjeu électoral des élections européennes, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans la perspective de coupler le scrutin européen à un éventuel référendum ratifiant l'élargissement de l'Union européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur le calendrier des prochaines élections européennes et de l'éventuel référendum ratifiant l'élargissement de l'Union européenne. La France a ratifié par voie parlementaire le traité d'adhésion de dix nouveaux États membres à l'Union européenne, qui a été signé à Athènes le 16 avril 2003. La loi autorisant la ratification, adoptée à une très large majorité par le Parlement, a été promulguée par le président de la République le 19 décembre 2003. Les instruments de ratification français ont été déposés le 26 février 2004. Les dix nouveaux membres sont entrés dans l'Union le 1er mai 2004. Le Gouvernement est particulièrement attentif à assurer la mobilisation des électeurs lors des différents scrutins tant nationaux qu'européens et à lutter contre l'abstentionnisme. Lors des élections cantonales et régionales des 21 et 28 mars 2004, le taux de participation s'est élevé à plus de 65 %, enregistrant ainsi une hausse de plus de sept points par rapport aux précédents scrutins. Le 13 juin 2004, les Français comme les électeurs des vingt-quatre autres États membres de l'Union, éliront leurs députés au Parlement européen. Le Gouvernement est pleinement conscient de l'enjeu de ce scrutin, alors que cette institution a vu régulièrement ses compétences renforcées depuis le début de la construction européenne et que les décisions qui sont prises dans cette enceinte, ont de plus en plus de conséquences sur la vie des citoyens de l'Union. C'est dans cette perspective que le président de la République, lors de sa conférence de presse du 29 avril 2004, a appelé les Français à se mobiliser pour participer à ce scrutin et pour élire les soixante-dix-huit députés qui représenteront notre pays au Parlement européen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27952

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8546

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4218